



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écologie : personnel

Question écrite n° 44642

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires dans ses services. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de son ministère.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux révocations dans ses services. Il convient de rappeler que les agents titulaires du ministère de l'écologie et du développement durable appartiennent à des corps gérés par leurs ministères d'origine, principalement ceux en charge de l'équipement et de l'agriculture. Nonobstant, aucun agent en poste au ministère de l'écologie et du développement durable n'a fait l'objet d'une procédure disciplinaire conduisant à un licenciement ou une révocation en 2002 ou 2003.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44642

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5629

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9727